

ABONNEMENT.

Sommaire : 30 fr.
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Septembre 1882.

Chronique générale.

Un conseil de cabinet a été tenu hier matin à neuf heures, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Duclerc.

Le ministre des affaires étrangères a donné lecture à ses collègues des dépêches d'Orient. Elles constatent que la soumission d'Abdi-Pacha a calmé presque soudainement l'agitation qui régnait parmi les populations musulmanes de la Syrie et de la Tripolitaine.

La Gazette nationale de Berlin publie un article inspiré engageant indirectement la France à cesser toute politique de haine contre l'Allemagne. En persistant dans son ancienne attitude, la France irait à de nouvelles défaites.

L'Angleterre, ayant vaincu, va mettre à profit sa victoire. Est-ce à dire que la question d'Égypte soit résolue ? Nous pensons au contraire que de nouvelles complications pourraient bien surgir, et de nouveaux acteurs entrer en scène.

Les canons anglais se sont tus : c'est à l'Europe qu'il appartient de prendre la parole.

La Gazette de France fait à ce sujet des réflexions très-justes et qui donnent une idée exacte de la situation :

« Il n'est pas vraisemblable, dit-elle, comme quelques-uns semblent le supposer, que l'Angleterre annexe purement et simplement l'Égypte, comme elle a annexé l'île de Chypre. La diplomatie anglaise est trop avisée pour agir de la sorte.

Tout porte à croire, au contraire, que les intérêts des diverses puissances ne se trouveront nullement lésés par le règlement

définitif de la question. Toutes les garanties seront données pour le maintien de l'ordre, pour la bonne administration des finances, pour la sécurité des résidents étrangers, pour la justice, pour le commerce, pour la navigation, etc. Ce sont là des questions en quelque sorte matérielles auxquelles les Anglais s'empresseront, on peut en être sûr, de donner les solutions les meilleures. Nous en profiterons comme les autres nations. Cela ne saurait faire l'ombre d'un doute.

« Mais où les feuilles républicaines s'abusent étrangement, c'est quand elles parlent de notre ancienne situation, quand elles supposent qu'il est au pouvoir d'un Congrès — en supposant qu'il le veuille — de nous rendre notre ancien prestige, notre ancienne prépondérance. Ce sont là des avantages dont il faut faire notre deuil ; la République les a fait perdre à la France.

« Le prestige, la prépondérance ne se décrètent pas dans un congrès ; ils résultent de la force réelle d'une nation et des succès qu'elle a remportés. L'Allemagne est aujourd'hui la puissance prépondérante de l'Europe continentale. Est-ce que cette prépondérance lui a été concédée par un congrès ?

« L'Angleterre peut faire désormais à l'Europe, sur les questions d'intérêt, toutes les concessions qu'on lui demandera ; elle a acquis pour longtemps la prépondérance dans l'Orient et dans la Méditerranée.

« On peut comprendre aujourd'hui pourquoi elle a repoussé dès le premier jour, et fait repousser par l'Europe, l'intervention française en Égypte ; elle ne tenait nullement à relever notre prestige de ce côté ; elle ne voulait pas partager avec nous les avantages qu'elle était sûre d'y acquérir.

« Les républicains se sont trouvés dans la nécessité de choisir entre les aventures et l'aplatissement.

« Quel que fût leur choix, il ne pouvait être que désastreux pour la France. Les événements nous en apportent aujourd'hui la preuve. »

Cet effacement complet — et forcé — de

la France, ne devrait-il pas ouvrir les yeux aux plus aveugles ?

Si nous sommes tombés si bas, n'est-ce pas la faute de la République ?

La population, ou plutôt une partie de la population de Marseille, veut la dissolution du Conseil municipal. Une manifestation populaire devait même avoir lieu, dimanche, à la préfecture pour présenter et appuyer cette résolution, mais des mesures avaient été prises en conséquence. Les rues étaient occupées par les troupes, et la gendarmerie a dispersé les groupes à plusieurs reprises.

Vers onze heures cependant, MM. Léonce Jean, ancien conseiller municipal, Royers, rédacteur du Radical, et Bouchel, suivis de l'administration du Radical, sont allés à la préfecture au milieu d'une foule de curieux. Ils sont entrés seuls dans l'hôtel de la préfecture, où ils ont été reçus par M. Massat, secrétaire général, remplaçant le préfet absent.

Le secrétaire général a dit aux délégués qu'ils ne représentaient pas la population et il a donné comme preuve le résultat des dernières élections municipales. Au sujet de la dissolution, il a répondu que cette mesure était du ressort du gouvernement et qu'elle ne pouvait être prise que par décret.

Les prétendus délégués ont renoncé à leur demande de dissolution ; mais ils ont réclamé des élections complémentaires, qui leur ont été promises. Enfin, ils se sont plaints de « la dilapidation des finances de la ville ». M. le secrétaire a répondu que toute l'administration ne pouvait être rendue responsable d'un fait isolé.

On voit que l'ordre et la paix règnent de plus en plus dans la République.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Le Khédivé, les ministres et M. Mallet partiront demain jeudi pour le Caire. Quel-

ques fonctionnaires y sont déjà rendus. La censure des dépêches télégraphiques est supprimée.

Le service postal avec le Caire est rouvert.

Abdellah, le gouverneur de Damiette, a demandé aux autorités militaires anglaises qu'on lui envoyât un officier, afin de lui donner des renseignements sur les récents événements. On considère cette démarche comme un indice de la prochaine reddition de Damiette.

L'amiral Dowel est allé lundi soir à Aboukir prendre possession du fort, avec un détachement de matelots et de soldats d'infanterie de marine.

On télégraphie d'Alexandrie au Temps : « Abdellah qui commande à Damiette a fait aujourd'hui sa soumission au Khédive. »

LES INONDATIONS

DANS LA HAUTE ITALIE.

Vérone, 15 septembre.

L'Adige est très-gonflé ; quelques rues sont inondées. Les eaux s'élèvent toujours davantage ; on craint une inondation.

Vérone, 16 septembre.

L'Adige continue à monter. La plus grande partie de la ville est inondée. Les militaires se portent avec leurs barques ou des chars au secours de la population. Les nouvelles du Tyrol sur la crue sont mauvaises.

Lugano, 16 septembre.

Les eaux ont emporté un pont sur le chemin de fer entre Bollinzona et Biasca. Le service est suspendu.

Cologne, 16 septembre.

La digue du torrent de Gufa a cédé. La préfecture de Vérone a envoyé des carabinieri et expédié des secours.

Vicence, 16 septembre.

La nuit dernière, la Brenta a rompu ses digues près de Nove.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

Mme CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE Ier

Dans une maison populeuse du boulevard du Prince-Eugène, à la porte extérieure d'un modeste appartement, sur une plaque de cuivre on lisait deux noms, deux renseignements utiles au visiteur :

MADemoiselle JULIENNE OUTIER professeur de français.

MADAME CARVÈS professeur de dessin.

Si l'on tirait la boule de cristal, qui déterminait l'intérieur une sonnerie aigrelette, on était introduit dans une obscure antichambre : le matin, par une gracieuse fillette de huit ou neuf ans ; dans la journée, par une servante âgée ; le soir, par un jeune homme boiteux, aux allures d'ouvrier, lesquels paraissaient tous trois appartenir à cette

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

maison laborieuse, où ils remplissaient leur office d'introducteurs pendant les heures dérobées à leurs études ou à leurs travaux professionnels.

De cette antichambre, sommairement meublée, on passait dans un petit salon mieux éclairé, quoique d'une simplicité trop grande pour ne pas trahir la gêne, où les deux professeurs recevaient les visites annoncées.

Demandait-on M<sup>lle</sup> Outier ?... Une aimable figure apparaissait sur le seuil d'une chambre, du fond de laquelle semblait sortir une plainte de malade exigeante :

— Julienne !... Julienne !... ne reste pas longtemps, répétait la voix plaintive.

— Je reviens, maman, répondait M<sup>lle</sup> Outier, en envoyant un bon regard en arrière.

Elle s'avancait alors, et, si le visiteur était un père ou une mère en quête d'une maîtresse de français, la conquête en était vite faite, par l'air affable, les manières attirantes et la franche physionomie de M<sup>lle</sup> Outier.

Si c'était, au contraire, au professeur de dessin que le visiteur avait affaire, la jeune introductrice, ou l'ouvrier boiteux, appelait M<sup>me</sup> Carvès qui venait, d'un pas lent, avec un faible sourire, saluer qui la demandait, et, tout aussitôt, le nouveau venu se sentait saisi de respect, en face de ce beau visage blanc de cire, où s'allumaient des yeux profonds.

C'est que la beauté de M<sup>me</sup> Carvès différait si fort

de ce qu'on appelle de ce nom dans le monde !...

Le front immense, ourlé de cheveux blonds, semblait pencher sous un poids trop lourd. Les joues diaphanes gardaient une coupe pure. La bouche offrait des plis révélateurs... ces plis qui naissent des amertumes débordantes ou des sanglots contenus.

Le buste, aux contours harmonieux, pliait légèrement. La main fine et pâle ne devait pas connaître les durs travaux. Le vêtement de deuil avait l'austérité monastique de la forme avec une grâce inconsciente dans le porter.

Avait-elle vingt-cinq ou trente-cinq ans ?... Était-elle épouse ou veuve ?... On ne savait.

Quelque chose d'immatériel enveloppait cette créature silencieuse et douce, dont la voix suave comportait des notes brisées, telles que celles d'un instrument où s'est appuyée trop lourdement une main maladroitement.

On s'entendait aussi facilement avec elle, non qu'elle fit des frais d'amabilité comme sa compagne, mais parce que la modération de ses exigences et la distinction de ses manières lui conciliaient promptement les sympathies.

M<sup>me</sup> Carvès apportait au travail la même rectitude. Elle professait le dessin sans enthousiasme, avec une invariable correction, aussi loin de la chaleur factice de certains maîtres que de l'indifférence mal déguisée de quelques autres.

On apprenait près d'elle, et ses élèves l'aimaient. Si les enfants se montraient satisfaits de sa justice, de sa patience, de sa bonté, les parents se plaignaient un peu de son extrême réserve. Jamais on ne vit professeur moins loquace ; jamais on n'admit dans son intérieur femme plus résolument discrète.

C'était à décourager la curiosité la plus tenace. Quand on lui parlait de son passé, elle disait simplement que « la vie réserve à chacun de nous sa part d'amertume ». Mais quelle part d'amertume avait-elle connue ?...

Quand on l'interrogeait sur le présent, elle répondait avec l'accent de la sincérité qu'une mère est toujours suffisamment heureuse entre son enfant et du travail.

Quand on essayait de sonder ses espérances d'avenir, son sourire résigné expliquait, mieux que ses paroles, qu'à son sens, le plus sage était de vivre sans projets, entre les mains de la Providence.

D'où les parents, mécontents du résultat négatif de leur petite enquête, concluaient avec dépit : « M<sup>me</sup> Carvès est une femme charmante, un professeur excellent, mais un être bien mystérieux ! »

Cette opinion se corroborait encore, dans les esprits curieux, lorsqu'ils avaient l'occasion d'interroger les personnes de l'entourage de la jeune maîtresse de dessin : la servante du logis Carvès-

La digue de Polo a été emportée. L'autorité est sur les lieux pour veiller aux mesures de sécurité des personnes. La localité de Castiglione est menacée par le torrent de Leogua, qui a emporté le pont de la route principale entre Malo et Sebio. Le torrent d'Astio menace Piovene. Le torrent de Timonchio est aussi menaçant. Toutes les familles du bourg de Tezze, dans la commune d'Arziguano, ont été sauvées. La municipalité pourvoit au service des vivres.

Codogno, 16 septembre. Le pont de bateaux sur le Pô a été enlevé à cause de la crue extraordinaire qui menace d'un débordement sur plusieurs points. La route carrossable entre Milan et Plaisance est coupée.

Vienne, 18 septembre. Les dépêches du sud du Tyrol signalent d'importants dégâts occasionnés, sur les routes et les voies ferrées, dans les villes et villages, par les cours d'eau débordés à la suite des pluies persistantes de ces derniers temps. On évalue actuellement les dommages à deux millions de florins.

Bellinzona, 18 septembre. La pluie ne cesse de tomber. Les torrents débordés coulent à grand fracas, arrachant les vignes et les cultures.

La voie ferrée du Saint-Gothard a été emportée, mais aussitôt réparée.

Le Tessin coule à pleins bords, les lacs Majeur et de Lugano inondent leur rives.

Les télégrammes de la haute Italie annoncent des désastres épouvantables.

A Côme, les principaux quartiers de la ville sont sous l'eau; des ponts ont été emportés, des maisons et des fermes se sont écroulées, il y a de nombreuses victimes.

L'Adda, l'Adige, le Pô, tous les torrents desséchés en été sont gonflés par les pluies.

La ville de Trente, dans le Tyrol autrichien, est inondée; le niveau de l'eau s'est élevé de quinze pieds. Le pont de Roveredo, solide construction, a été emporté.

A Vérone, la situation est effrayante, les maisons s'écroulent de toutes parts. Toute la garnison est sur pied pour porter secours aux victimes, de l'inondation. Le service des chemins de fer est suspendu.

Dans un grand nombre de contrées de la Lombardie, les eaux forment des lacs gigantesques. Dans la province de Bergame, des familles entières ont gagné les montagnes. On ne compte plus les ponts emportés, les maisons écroulées, les routes coupées.

Depuis 1830, on n'avait pas vu, dans la haute Italie, un désastre pareil.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 septembre. Les rentes sont toujours aussi abandonnées que la veille. Le monde financier ne peut donner aucune raison sérieuse et bien plausible des causes qui amènent la baisse. Quant à nous, nous pensons qu'ayant escompté l'issue de la question égyptienne, on ne pouvait que rétrograder sur nos fonds publics qui seuls avaient subi les efforts de la hausse. Le 3 0/0 ancien cote 81.80 et 81.85; l'amortis-

sable descend à 82.75 et 82.80; le 5 0/0 perd 28 centimes à 115.67 et 115.75.

Les valeurs internationales sont lourdes. L'Égypte 6 0/0 reste à 343.75. L'Italien perd le cours de 89 à 88.85. Dans le groupe des établissements de crédit, il nous faut citer tout d'abord la fermeté du Crédit Foncier qui cote 1,325. Cet établissement est arrivé à prêter plus de 30 millions par mois à la propriété; on peut le considérer aujourd'hui comme la Banque nationale de la propriété immobilière de notre pays.

La Foncière de France et d'Algérie est une importante société qui récolte des bénéfices considérables avec les prêts hypothécaires qu'elle effectue après le Crédit Foncier. Le cours de 500 sera bientôt dépassé.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie cotent 535 avec tendances à de plus hauts cours.

La Banque Centrale de Crédit est bien vue du public financier. Les titres de cette grande institution prennent place dans les portefeuilles de tous nos capitalistes, l'épargne ne pourra trouver meilleur placement et surtout plus avantageux. On cote 550; voilà un prix tout à fait favorable pour les acheteurs, qu'ils n'hésitent donc pas à donner leurs ordres.

La Banque de Paris se traite à 1,140. Sur le Crédit Lyonnais il y a quelques affaires aux cours de 640 et 637.50.

Les sociétés industrielles gardent une attitude satisfaisante, malgré les nombreuses oscillations des cours de ces valeurs.

L'action du Suez cote 2,785 et 2,792.50. La Délégation est offerte à 1,340.

Sur le Panama, on reste à 533.75. Le Gaz oscille aux environs de 1,600. Les actions de chemins de fer sont sans affaires: Lyon, 1,670; Midi, 1,250; Orléans, 1,325.

C'est un besoin qui se fait sentir à peu près tous les six mois. Pour cette année, c'est à la suite des grandes manœuvres qu'on a pris cette mâle résolution, dont l'exécution aura lieu à la rentrée.

Après de longs essais, la commission d'habillement au ministère de la guerre a modifié ainsi la tenue des officiers d'infanterie:

La tunique, les épaulettes, le schako et le sabre ancien modèle sont supprimés. Ces effets sont remplacés par le dolman définitivement admis, qui sera porté en tout temps.

La marque distinctive de la grande tenue est un casque en liège et une ceinture soie et or.

UNE GARNISON PRÉFÉRÉE. — Par ce temps de grandes manœuvres et de déplacements militaires, voici un détail assez original.

Savez-vous quelle est la garnison préférée du soldat peu riche?

C'est la ville de Gap.

Pourquoi? Parce qu'un brave homme du nom de Ladoucette, décédé en 1858, grand ami du troupière, a légué par testament une libéralité à perpétuité à la garnison de Gap.

En vertu de ce testament et au moyen des fonds laissés par le défunt, chaque soldat en garnison dans cette ville reçoit chaque jour, en sus de la ration réglementaire, un quart de vin.

Nous vous laissons à penser si le nom de Ladoucette est béni du soldat.

### Chronique militaire.

La cavalerie française, ce n'est un secret pour personne, reçoit d'un seul homme, de M. le général de Gallifet, une impulsion unique. On espère que cette unité de conception dans les réformes, dans les améliorations à apporter, sous le haut contrôle, bien entendu, du ministre de la guerre, produira de bons effets.

Aussi, partant de cette idée, le général Billot ne serait-il pas éloigné d'instituer officiellement pour l'infanterie ce qui s'est fait de soi-même et, pour ainsi dire, naturellement pour la cavalerie.

En un mot, il serait question de créer un inspecteur général de l'arme de l'infanterie, chargé d'étudier les réformes à entreprendre, les progrès à réaliser, de centraliser enfin le travail des inspecteurs des divisions d'infanterie.

Le ministre de la guerre a décidé que, lorsque les deux compagnies de dépôt d'un régiment d'infanterie seront isolées, elles devront compter chacune 24 anciens soldats, dont 8 pour le service et l'instruction et 16 pour les corvées, les manipulations, l'entretien des magasins, etc.

Il demeure entendu que les chefs de corps seront autorisés, lors de l'appel des réservistes, à envoyer dans les dépôts les instructeurs qui seront jugés nécessaires.

La tenue de l'infanterie va être encore modifiée.

pal des quatre contributions pour le traitement du garde-champêtre.

### DÉPENSES.

Passant aux chapitres des dépenses, M. le Maire présente chaque article de la session 1<sup>re</sup> à l'approbation du Conseil.

Le Conseil approuve la section 1<sup>re</sup> du chapitre 1<sup>er</sup> des dépenses, telle qu'elle est proposée par la commission du budget; approuve la section 2<sup>e</sup> charges et entretien des biens communaux; approuve les nos 29 à 42 de la section 3.

REMBOURSEMENTS DE DROITS D'OCTROI A M. STEARS.

M. le Maire fait remarquer que la commission du budget, de concert avec l'Administration, a fait figurer au budget sous le n° 43 qu'une somme de 625 fr. pour remboursements de droits d'octroi. M. Stears, le Conseil, dans sa délibération du 26 mai dernier, avait chargé l'Administration de s'entendre avec M. Stears, si c'était possible pour arrêter d'un commun accord le mode de perception à appliquer pour les droits d'octroi de la section chargée de l'étude de cette question.

cluant que les remboursements de droits d'octroi faits à M. Stears sur tous les charbons à gaz, n'étaient indûment; que le seul remboursement qu'il y avait fait se rapportait aux charbons employés à la fabrication du gaz de l'éclairage public (article 2 du traité de 1856); l'entente n'ayant pu se faire entre les parties, l'Administration vous propose d'arrêter vos précédentes délibérations et de décider que les droits d'octroi seront perçus sur les charbons à gaz, qu'il ne sera rien perçu sur le coke fabriqué à l'intérieur et que le seul remboursement à faire à M. Stears sera de 625 francs forfait, conformément à l'article 29 du traité de 1856 pour les charbons employés au gaz de l'éclairage public.

Le Conseil, après délibéré, approuve les propositions de l'Administration.

Approuve les numéros 43, 44, 45 et 46 de la dite section 3 et les sections 4, 5 et 6.

ALLOCATIONS AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

M. LE BLAYE fait observer que le Conseil a de voter, à la section 6, deux secours de 250 fr. chaque pour la Société de secours mutuels la murosaise. Cette société n'est pas seule à Saumur. Il en existe une autre qui porte le nom de Société Secours mutuels. Il pense que le Conseil ferait d'équité en votant les mêmes secours pour cette seconde société qui rend de très-grands services à la ville.

M. le Maire dit qu'une demande n'a jamais été faite par ladite société; que, de reste, il croit avoir vu que ses membres tiennent à se subvenir eux-mêmes et ne veulent accepter de secours de qui que ce soit. Il y aurait donc lieu pour le Conseil d'attendre une demande avant de faire droit à la réclamation de M. Le Blaye, afin de ne pas se trouver en présence d'un refus de la part de la société.

M. Le Blaye étant vice-président de cette société, M. le Maire le prie de bien vouloir, lors de la réunion de la société, s'assurer si un secours de la ville serait accepté par elle, et, dans l'affirmative, il est assuré que le Conseil fera droit à la demande de M. Le Blaye.

SECOURS AUX ANCIENS EMPLOYÉS.

M. le Maire met aux voix la section 7: secours aux employés de l'administration.

M. LE BLAYE trouve que le secours de 250 fr. accordé par la commission à M<sup>me</sup> Humet lui semble bien faible, eu égard aux services rendus par M. Humet, tant à la Mairie qu'au Bureau de bienfaisance; il propose donc au Conseil de porter ce secours à 400 fr.

M. le Maire observe que la commission n'a tenu compte que des services municipaux dans la fixation du secours de 250 fr., et il pense que la commission tout entière se ralliera à la proposition de M. Le Blaye pour rendre hommage aux bons services rendus par M. Humet en accordant à sa veuve un secours de 400 fr.

Le Conseil, faisant droit à la proposition ci-dessus, élève à 400 fr. le secours accordé à M<sup>me</sup> Humet.

RECETTES.

M. le Maire met successivement aux voix les articles des recettes ordinaires et extraordinaires.

M. LE BLAYE fait observer que, d'après lui, le produit des emprunts ne devrait pas figurer au budget, puisque ces emprunts ne sont pas approuvés, le budget ne devant comprendre que des sommes d'un recouvrement certain.

M. le Maire répond que le budget n'est que la prévision de ce que l'on a l'intention de faire dans le cours de l'année suivante. Les emprunts devant être réalisés en 1883, il est donc convenable de les faire figurer audit budget.

Malgré cette réponse, M. Le Blaye maintient son observation.

Le Conseil, après examen, approuve les recettes ordinaires et extraordinaires telles qu'elles sont portées au budget présenté par la commission du budget et l'Administration municipale.

En conséquence, les recettes ordinaires pour 1883 seront de 368,634 fr. 46, et les recettes extraordinaires de 1,073,050. — Total des recettes: 1,441,704 fr. 46.

Le Conseil, sur l'invitation de M. le Maire, vote:

1<sup>o</sup> Les 5 centimes additionnels aux quatre contributions directes pour les chemins vicinaux;

2<sup>o</sup> Les 4 centimes additionnels aux quatre contributions directes pour l'instruction publique;

3<sup>o</sup> Les 66 dix millièmes par franc sur le princi-

Placiat Molins, nous ne l'aurions plus, la chère dame. En voilà un docteur!... Si jeune et si savant!... Et aussi le dévouement de Jacques Ferrat, le petit locataire boiteux de la mansarde, vous savez bien... qui s'est joliment employé à aider tout le monde, pendant cette terrible maladie que M<sup>me</sup> Carvès a faite en arrivant de Suisse. En voilà un encore qui baiserait la marque de ses pas!... Il paraît qu'elle l'a sorti de misère, autrefois, pour en faire un bon travailleur. Enfin tout le monde l'aime, quoi! elle et sa petite Jeannine, qui est tout de même bien plaisante et bien bellotte, pour une gamine de huit ans; et penser que le monstre de mari et le grelin de beau-père!... Mais j'ai dit que je ne raconterais rien. Je ne suis pas faite pour trahir les secrets de mes maîtresses; ah! mais non.

Sur cette conclusion triomphante, Marianne rentrait dans son silence digne, et son amie, M<sup>me</sup> Péchu, témoignait une fois encore son approbation d'une telle conduite.

Les questionneurs demeuraient perplexes en face de ces demi-révélation, de ces aventures entrevues qui ouvraient, sur le passé de l'énigmatique jeune femme, des perspectives piquantes.

Paris est aussi la ville des cancans; quartier par quartier, la tribu « des voisins » veut tout connaître.

Pour eux, il eût fallu refaire par le menu l'his-

toire de l'existence mouvementée de Geneviève Bourgeal, née Carvès, dont les péripéties piquantes ont été racontées dans un premier chapitre.

CLÉMENTINE.

Mais ces confidences tronquées, si incomplètes qu'elles fussent, suffisaient à démontrer qu'un mystère enveloppait le passé de cette créature passive, résignée et distinguée.

Divorcée!... un mari qui l'a ruinée!... un beau-père qui l'a torturée!... une enfant qu'on voulait lui enlever!... un vieillard qui est un criminel!... oh! oh!

Quelle mine à commérages!... Que d'aventures intéressantes dont il serait délicieux de connaître les détails!... et combien ces bribes indiscrètes, tombées de la cuisine dans la loge, et de la loge dans l'oreille des curieux, redoublaient l'appétit de ces derniers.

Mais il fallait se contenter de cela. Si les deux commères bavardes du n° 115 en savaient davantage sur Geneviève Bourgeal, née Carvès, elles n'allaient même qu'en appeler à M<sup>me</sup> Carvès, elles n'allaient jamais beaucoup plus loin dans leurs racontars, ce qui faisait supposer une science moins entière en réalité qu'en apparence.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

Outier, et la concierge du n° 115 du boulevard du Prince-Eugène, la babillardre mère Péchu.

Ces deux fonctionnaires du fourneau et du cordon valaient une agence de renseignements.

La servante, une vieille femme impotente du nom de Marianne, prenait un air scandalisé lorsqu'on parlait de ses maîtresses sans toutes les formules du respect le plus quinquessencé.

— Ne parlez donc pas sans savoir, disait-elle. Nos dames donnent des leçons parce qu'elles ont eu des malheurs. Elles sont nées riches et j'en ai vu une surtout, en ses beaux jours, plus huppée, plus brillante qu'une princesse! c'est M<sup>me</sup> Outier, la bonne vieille dame!... Mais voilà, son mari a mal fait ses affaires, et son dernier associé, M. Martel, qui a été mon maître aussi, n'a pas pu le retirer de peine. On dit même qu'il l'y avait mis... mais je ne l'ai pas su. M<sup>me</sup> Julienne, très-courageuse, s'est faite institutrice pour soutenir sa mère, d'abord en Angleterre, puis chez elle. C'est une fille de grand cœur. D'ailleurs, allez! chez nous, c'est la maison des grands cœurs. M<sup>me</sup> Carvès!... Y a-t-il au monde une femme plus vaillante, avec des chagrins comme les siens?... Une femme qui a eu tout le bonheur possible, et qui se voit, encore si jeune... et si jolie... et sans fortune, sans mari, sans même un nom!... Ah! c'est comme cela. Des aventures étonnantes!... Cette petite dame, qui est une ange, ne raconte pas ses misères de

famille, mais je les sais, moi, et si je voulais les dire... Seulement, je ne les dirai pas.

La concierge du n° 115 daignait approuver cette réserve, et continuait en s'adressant aux indiscrets:

— Marianne fait bien de ne pas raconter les malheurs de cette bonne petite M<sup>me</sup> Carvès... M<sup>me</sup> Carvès... vous savez, ce n'est pas son nom, ou plutôt ce n'est pas le nom de son mari, c'est le sien de jeune fille. On n'a jamais rien vu de pareil à ce mari-là!... Un joueur, un débauché, qui lui a mangé sa fortune, l'a forcée à divorcer... Oh! n'ouvrez donc pas les yeux si grands que ça... en Suisse, on divorce très-bien. Le mari est Suisse. Un monstre d'homme!... qui s'est remarié, a refait sa fortune et se moque pas mal de sa vraie famille!... Tout ça, par les mauvais conseils d'un vieux méchant beau-père, qui avait pris la petite dame en grippe, sans qu'on sache pourquoi, et qui l'a torturée, tyrannisée, vilipendée!... tant et tant, que la pauvre femme en a quasiment perdu la tête! Elle s'est sauvée de chez ses tyrans emportant sa fille, qu'on voulait lui prendre, pour en faire une impie comme le grand-père... quelque criminel caché, vous savez, ce grand-père.

Et tandis que la dignitaire de la loge s'arrêtait pour respirer, la vieille servante reprenait avec volubilité:

— Perdu la tête!... oh! oui, mère Péchu, on le peut dire. Sans la science de son cousin, le docteur

Placiat Molins, nous ne l'aurions plus, la chère dame. En voilà un docteur!... Si jeune et si savant!... Et aussi le dévouement de Jacques Ferrat, le petit locataire boiteux de la mansarde, vous savez bien... qui s'est joliment employé à aider tout le monde, pendant cette terrible maladie que M<sup>me</sup> Carvès a faite en arrivant de Suisse. En voilà un encore qui baiserait la marque de ses pas!... Il paraît qu'elle l'a sorti de misère, autrefois, pour en faire un bon travailleur. Enfin tout le monde l'aime, quoi! elle et sa petite Jeannine, qui est tout de même bien plaisante et bien bellotte, pour une gamine de huit ans; et penser que le monstre de mari et le grelin de beau-père!... Mais j'ai dit que je ne raconterais rien. Je ne suis pas faite pour trahir les secrets de mes maîtresses; ah! mais non.

Sur cette conclusion triomphante, Marianne rentrait dans son silence digne, et son amie, M<sup>me</sup> Péchu, témoignait une fois encore son approbation d'une telle conduite.

Les questionneurs demeuraient perplexes en face de ces demi-révélation, de ces aventures entrevues qui ouvraient, sur le passé de l'énigmatique jeune femme, des perspectives piquantes.

Paris est aussi la ville des cancans; quartier par quartier, la tribu « des voisins » veut tout connaître.

Pour eux, il eût fallu refaire par le menu l'his-

toire de l'existence mouvementée de Geneviève Bourgeal, née Carvès, dont les péripéties piquantes ont été racontées dans un premier chapitre.

CLÉMENTINE.

Mais ces confidences tronquées, si incomplètes qu'elles fussent, suffisaient à démontrer qu'un mystère enveloppait le passé de cette créature passive, résignée et distinguée.

Divorcée!... un mari qui l'a ruinée!... un beau-père qui l'a torturée!... une enfant qu'on voulait lui enlever!... un vieillard qui est un criminel!... oh! oh!

Quelle mine à commérages!... Que d'aventures intéressantes dont il serait délicieux de connaître les détails!... et combien ces bribes indiscrètes, tombées de la cuisine dans la loge, et de la loge dans l'oreille des curieux, redoublaient l'appétit de ces derniers.

Mais il fallait se contenter de cela. Si les deux commères bavardes du n° 115 en savaient davantage sur Geneviève Bourgeal, née Carvès, elles n'allaient même qu'en appeler à M<sup>me</sup> Carvès, elles n'allaient jamais beaucoup plus loin dans leurs racontars, ce qui faisait supposer une science moins entière en réalité qu'en apparence.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

## Faits divers.

On a donné récemment la quantité de cigares et de cigarettes que consomme annuellement la France, et on a dit qu'une nouvelle manufacture allait être créée à Orléans, car la manufacture du Gros-Cailou est absolument insuffisante pour Paris.

Et pourtant elle manipule une jolie quantité de tabac.

On y fabrique annuellement 2,300,000 kilogrammes de caporal, et un statisticien a fait ce calcul :

Répartis en paquets carrés de 50 centimes, le tabac consommé ferait un volume égal à l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Quelle gloire pour les fumeurs!

\*\*\*

LE CHAPELET DE GLUCK. — Gluck, enfant de chœur à Vienne, était doué d'une voix admirable. Au sortir d'un office où le merveilleux enfant venait de chanter une antienne, un religieux, Frère Anselme, le prit dans ses bras et le remercia avec effusion des larmes d'attendrissement qu'il lui avait fait verser... « Que te donnerai-je, céleste enfant? Tiens, voici mon chapelet. Garde-le en souvenir de moi. »

La pauvreté de Gluck, devenue extrême, le força de quitter Vienne. Jamais, à ses heures de poignante tristesse, son chapelet ne fut négligé.

## CONSEILS ET RECETTES.

Un bon dentifrice. — Eau-de-vie à 25 degrés, 32 gr.; potasse, 2 gr.; vinaigre, 4 gr.; teinture de girofle et de cannelle, de chacune 5 gouttes. Le mélange produit une sorte de savonnettes que vous laissez reposer; puis vous décantez et vous additionnez ce volume de 4 fois son poids d'eau distillée.

C'est un excellent préservatif de la carie, des tuméfactions et des maux de dents.

## EST-IL SAIN DE COUCHER DANS LES ÉTABLES?

On croit généralement dans les campagnes qu'il est bon de coucher près des bêtes. Un célèbre médecin, le docteur Sigerson, a examiné au microscope l'air des étables et des écuries. Il affirme, ce qui n'a rien d'extraordinaire, que cet air renferme une quantité effrayante de petits poils, de menus débris de peau, de pellicules et d'animalcules, qui s'introduisent par la bouche ou le nez dans les poumons, ou qui se fixent dans la barbe, dans les cheveux ou sur la peau.

Les dartres, qui sont très-communes dans les campagnes, n'ont souvent pas d'autres causes; il en est de même, paraît-il, de la teigne. Un médecin de Toulon, le docteur Sévicaire, dit que non-seulement les bœufs, mais les chats, les chiens, les lapins peuvent être infestés du mal dégoûtant et le transmettre. Plusieurs médecins anglais ont fait les mêmes observations.

Les étables sont si mal tenues, les bêtes sont si malpropres, la litière reste si longtemps sous les animaux, qu'il n'est pas étonnant que les cultivateurs négligents pâtissent des maux qu'ils engendrent par défaut de soins. (Journal des Campagnes.)

## Théâtre de Saumur.

DIMANCHE 24 septembre 1882.

Par autorisation spéciale de Victor Hugo.

Une seule représentation donnée par M<sup>me</sup> MÉA, pensionnaire de Théâtre national de l'Odéon, accompagnée d'artistes de la Porte-Saint-Martin et du Gymnase, de

## ANGELO

Pièce en 4 actes, de Victor Hugo.

M<sup>me</sup> MÉA jouera le rôle de la Tisbé; M<sup>lle</sup> Jeanne MÉA celui de Catarina.

La représentation commencera à 8 heures par :

La Gille, comédie en 1 acte, de M. Abraham Dreyfus.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du théâtre.

## LOUDUN.

Nous apprenons qu'en vertu d'un mandat d'amener, le sieur X..., instituteur communal à Nueil-sous-Faye (Vienne), vient d'être écroué à la prison de Loudun, pour faits graves d'immoralité.

## ANGERS.

Tombé d'une fenêtre. — Dimanche 17 septembre, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, le nommé Davoust, Auguste, rentrait chez lui en état d'ivresse.

S'étant trop approché de la fenêtre, il perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 6 mètres.

Dans sa chute, il s'est fracturé la cuisse droite.

Après avoir reçu les soins de M. Bichon, médecin, il a été transporté à l'hospice. (Étoile.)

## TOURS.

Courses de vélocipèdes. — Des courses de vélocipèdes auront lieu à Tours, boulevard Béranger, le dimanche 4<sup>o</sup> octobre prochain. Voici le programme :

2 Heures. — Course réservée aux membres des Veloce-Clubs d'Angers, Blois, Saumur et Tours, 4,000 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 70 fr.; 2<sup>o</sup> prix, 40 fr.; 3<sup>o</sup> prix, 30 fr.

2 Heures 1/2. — Course de Juniores réservée aux Membres du Veloce-Club de Tours, 3,000 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 25 fr.; 2<sup>o</sup> prix, médaille d'argent; 3<sup>o</sup> prix, médaille d'argent.

3 Heures. — Course internationale, 6,000 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 120 fr.; 2<sup>o</sup> prix, 80 fr.; 3<sup>o</sup> prix, 50 fr.

3 Heures 1/2. — Course de Seniores réservée aux membres du Veloce-Club de Tours, 3,000 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 30 fr.; 2<sup>o</sup> prix, lanterne Hilleman; 3<sup>o</sup> prix, médaille d'argent.

4 Heures. — Course de consolation, 4,000 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 50 fr.; 2<sup>o</sup> prix, 30 fr.; 3<sup>o</sup> prix, 20 fr.

Musique d'infanterie pendant les intermèdes.

## POITIERS.

Samedi matin, à 7 heures 57, à l'arrivée du train direct, on constatait en gare de Poitiers le décès de M<sup>lle</sup> Thérèse-Mirza Allix, artiste peintre, demeurant à Paris, rue de Valois, n<sup>o</sup> 5.

Cette demoiselle était accompagnée de son frère et se rendait à Fontenay-le-Comte (Vendée).

M<sup>lle</sup> Allix était souffrante depuis quelque temps; mais on était loin de s'attendre à un dénouement aussi subit. (J. de la Vienne.)

## Roses et Violettes.

M. Paul Soullisse, un jeune poète dont nous avons déjà parlé, a publié récemment, sous le titre que nous venons d'écrire, un charmant recueil de poésies qui semblent écloses par un rayon de soleil de printemps.

C'est qu'en effet, c'est bien d'un souffle printanier qu'elles sont nées, ce printemps de la vingtième année, si frais, si pimpant, tout rempli de promesses et dont aucun nuage n'est encore venu obscurcir l'horizon lumineux.

Voyez plutôt ce joli morceau qui ouvre le recueil :

Comme une graine de poussière  
Qu'emporte un joyeux zéphyr,  
Vole dans l'air, sans réfléchir,  
Toujours plus lesté et plus légère.

Ainsi vous allez, pauvres vers,  
Sur l'aile du destin fragile,  
Partir aussi, le cœur agile,  
Et franchir les monts et les mers.

Allez toujours, allez sans cesse  
Comme le pigeon voyageur :  
Vous êtes la voix de mon cœur  
Et la flamme de ma jeunesse.

Si M. Paul Soullisse continue, dans quelque temps il y aura un poète de plus parmi les vrais poètes. Il a note tendre et chaste; qu'il la garde avec soin, et surtout qu'il conserve toujours précieusement cette nuance mélancolique, qui est le velouté de de l'âme de ceux qui planent dans les hautes régions de la poésie. — P. D.

(Journal de la Vienne.)

exploitation sera réparti entre les consommateurs du gaz au prorata de leur consommation.

Les abonnés seront libres de faire faire l'installation intérieure par qui bon leur semblera.

La visite, l'entretien, les réparations des compteurs seront faits gratuitement par la société.

Et ce, sous la seule condition pour l'abonné de contracter une police d'abonnement de 15 ans en s'engageant à employer exclusivement le gaz de la compagnie.

Le Conseil prend acte de cette communication.

Le procès-verbal de la session budgétaire de la ville de Saumur ne dénote pas que nos intérêts aient été l'objet d'un bien grand souci de la part de nos mandataires. Ils semblent avoir pris à tâche d'imiter les députés qui ont ainsi mené le budget de l'État à la vapeur, pressés d'en finir pour se rendre en villégiature. Avec quelle prestesse, en effet, les approbations ont fait défilier les numéros de sections entières! Pas la moindre observation. Nos conseillers acceptent tout et semblent se condamner à toujours dire Amen, ou bien le procès-verbal livré à la publicité est incomplet, ce qui laisserait entendre qu'on a quelque chose à cacher aux mandants. Voilà qui est de nature à froisser des démocrates.

On nous assure que la nouvelle compagnie du gaz de Saumur serait un leurre, une sorte d'appât pour attirer les commerçants qui ont fait défaut aux dernières élections. Ce qui donne quelque vraisemblance à cette fâcheuse rumeur, c'est que notre municipalité ne dit pas où est le siège de la société, ni les noms des membres du conseil d'administration de cette compagnie anonyme. On n'a pas oublié qu'au mois de juillet dernier, un escroc a exploité plusieurs de nos concitoyens et a disparu après avoir extorqué 4,600 fr. sur la place. Notre administration n'a pas dû engager de longs pourparlers avec cet habile filou, mais on est devenu soupçonneux, et un peu d'explication aujourd'hui ferait bien mieux l'affaire du public. Aussi nous mettons-nous entièrement à la disposition de M. le Maire pour publier tout ce qui concerne cette nouvelle société, les négociations engagées, les pourparlers et documents qui peuvent intéresser les consommateurs de gaz, dont on sollicite les suffrages.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le ministre de la guerre doit venir visiter l'École de cavalerie.

Le général de Galliffet, sous les ordres duquel se trouve placée cette École, se rendra à Saumur à la même époque que le ministre.

Cette visite aura lieu probablement aux examens d'octobre.

M<sup>me</sup> la marquise de Galliffet est grand-mère depuis dimanche. Cela paraît invraisemblable, à la voir; cependant sa fille, M<sup>me</sup> la baronne Franck Seillière, vient de donner le jour à un gros garçon. Le fait est donc vrai. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Le départ du 77<sup>e</sup> de ligne pour Cholet n'aura lieu que vers le 15 octobre.

Le Courrier d'Angers annonce que le bataillon du 435<sup>e</sup> de ligne, qui se trouve en Algérie, rentrera en France pour aller tenir garnison à Paris.

D'un autre côté, le bataillon du 77<sup>e</sup> de ligne, actuellement en Afrique, y restera. Il va être porté à un effectif de 650 hommes.

L'histoire du père Garau (Un vieux de la vieille), que nous avons donnée le 5 de ce mois, fait le tour de la presse régionale. Le Journal de Maine-et-Loire vient de la reproduire dans ses numéros des 48 et 49 septembre.

Grande émotion, vendredi matin, à Tiliers (arrondissement de Cholet). Le fermier Lecoindre, de Beaulieu, venait de se porter à la gorge un coup de couteau, et sa femme, qui le trouvait baigné dans son sang, allait de tous côtés appelant à son secours. Un médecin ne tarda pas à arriver, assez à temps pour opérer les premiers pansements. Mais il n'a pu encore répondre de la vie du malheureux Lecoindre qui aurait accompli cet acte de désespoir sous l'impression de la gêne que devait lui occasionner les mauvaises récoltes. (J. de Maine-et-Loire.)

## CAISSE DES RETRAITES.

Le Maire et vote pour la section 7 un crédit de 4,305 fr.

M. le Maire profite de l'occasion qui se présente pour faire remarquer au Conseil la défectuosité du règlement de la caisse des retraites des employés municipaux. Aux termes de ce règlement, les employés doivent avoir 25 ans de services et 60 ans d'âge pour être retraités. Il s'ensuit que peu d'employés arrivent à cet âge, et la caisse se grossit toujours sans rendre les services pour lesquels elle a été créée. Un employé vient-il à décéder avant l'âge fixé, sa veuve tombe à la charge de la Ville, et le budget communal et non la caisse des retraites qui a à supporter le paiement du secours auquel cette veuve a droit, puisque le mari a subi la perte réglementaire. Il y aurait donc lieu de réviser le règlement actuel.

M. BESNARD appuie cette proposition et donne au Conseil lecture d'une partie des statuts de la caisse des retraites des employés de chemins de fer concernant l'âge auquel les employés peuvent prendre leur retraite et les droits des veuves à ladite retraite.

Le Conseil, après plusieurs observations, décide qu'il y a lieu de réviser le règlement de la caisse des retraites des employés municipaux et renvoie à la session de novembre la nomination d'une commission pour étudier cette révision.

## VOTES DIVERS.

Le Conseil approuve ensuite les sections 8, 9 et 10. A la section 11, approuve le crédit de 2,000 fr. pour les secours militaires;

Vote un crédit de 7,000 fr. pour les fêtes publiques et un crédit de 1,750 fr. pour les dépenses imprévues;

Approuve la section 12: dépenses extraordinaires d'administration;

Approuve la section 13: travaux publics.

M. BESNARD fait observer qu'il est prélevé sur l'emprunt de 200,000 fr. la somme de 43,000 fr. pour payer des dettes et 39,000 fr. pour faire des travaux votés antérieurement à l'emprunt, de sorte qu'une somme de 82,000 fr. se trouve distraite de la destination spéciale. Il demande que les excédents de recettes soient affectés, jusqu'à concurrence de 82,000 fr., à des travaux publics nouveaux.

## MAISON BRETON, PLACE SAINT-PIERRE.

D'un autre côté, M. BESNARD propose, pour réaliser une économie notable, de laisser construire la maison Breton au lieu de l'acquérir, attendu qu'il n'y a pas à songer, à cause de l'état des finances, à acquérir, d'ici plusieurs années, le reste du terrain de maisons de la place Saint-Pierre, et qu'après la démolition de la maison Breton, la place ne sera ni plus commode, ni plus salubre, ni plus belle.

Ensuite le Conseil vote la section 14: dettes municipales.

## SITUATION FINANCIÈRE.

En conséquence :  
Arrête les dépenses ordinaires à 320,559 fr. 90,  
et les dépenses extraordinaires à 1,121,106 fr. 87.  
Total général des dépenses : 1,441,666 fr. 77.  
Le total général des recettes étant de 1,441,704 francs 46, d'où un excédant de recettes de 37 francs 69.

## AMENDES A M. STEARS.

M. le Maire communique au Conseil un mémoire adressé au conseil de préfecture par M. Stears, propriétaire de l'Usine à gaz, tendant à l'annulation, par ledit Conseil, des amendes infligées à M. Stears, pour défaut d'éclairage pendant les mois de mars, avril, mai et juin, conformément au art. 21 du traité de 1856 et 12 du traité de 1869. M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à présenter un mémoire de défense.

Le Conseil autorise l'Administration municipale à se défendre dans l'affaire présentée au conseil de préfecture par M. Stears.

## LE BALLON DU 14 JUILLET.

M. le Maire expose au Conseil que M. Stears, propriétaire de l'Usine à gaz, a fait présenter un mémoire de 479 fr. pour paiement du gaz employé au gonflement du ballon qui devait partir le 14 juillet. L'ascension n'ayant pu être effectuée par suite du manque de gaz, l'Usine n'ayant fourni que 40 mètres cubes de gaz à l'heure, lorsqu'il avait été déclaré par un agent qu'il serait fourni de 40 à 450 mètres cubes, l'Administration a refusé de payer le mémoire présenté avant d'avoir consulté le Conseil. M. le Maire invite donc le Conseil à décider si la facture de M. Stears doit être payée.

Le Conseil, considérant que l'ascension projetée pour la fête du 14 juillet n'a pas eu lieu par la faute de l'Usine à gaz, déclare qu'il ne doit rien être payé à M. Stears, et est d'avis que l'Administration municipale est fondée à demander audit M. Stears des dommages-intérêts équivalant aux frais faits par M. Brissonnet, aéronaute.

## COMPAGNIE NOUVELLE DU GAZ A SAUMUR.

M. le Maire communique au Conseil un mémoire adressé par la compagnie nouvelle du gaz de Saumur, concernant la canalisation par ladite compagnie des routes nationales et départementales. A ce mémoire est annexé une police d'abonnement contenant les engagements suivants :

La compagnie s'engage à fournir un gaz d'un pouvoir éclairant, égal à celui exigé par la ville de Paris;

À fournir ledit gaz pendant toute la durée de l'abonnement au prix maximum de 22 centimes le mètre cube;

À réserver, chaque hiver, le coke dont l'abonné indiquera la quantité avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année et qui lui sera vendu avec une remise de 10/0 sur le prix fait aux habitants non abonnés au gaz.

Le bénéfice net de la société nouvelle dans son

**PRIME**

AUX LECTEURS ET ABONNÉS DE L'ECHO SAUMUROIS.

Tous les lecteurs et abonnés de l'Echo Saumurois qui désireront **Roses et Violettes**, poésies, par Paul Soullissac, recevront franco ce nouvel ouvrage moyennant la minime somme de 1 franc.

Les **Roses et Violettes** sont éditées avec le plus grand luxe par l'imprimerie Tolmer et C<sup>ie</sup>, de Poitiers.

Adresser les demandes à l'auteur, M. Paul Soullissac, licencié en droit, 3, rue de l'Hospice, Poitiers (Vienne).

**L'ART NATIONAL**, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an : 10 francs. — Six mois : 6 francs.

La très-intéressante publication que le Jeune Age illustré poursuit sous ce titre : le Littoral de la France, est arrivée cette semaine au mont Saint-Michel. Les enfants abonnés à ce journal vont connaître la merveille des côtes normandes par le texte de l'article et aussi par un dessin. Dans la Gazette, ils trouveront avec des anecdotes des renseignements sur la fabrication des bouteilles et le Courrier leur apprendra l'histoire de la Grande-Chartreuse.

**LA LANTERNE D'ARLEQUIN**

Illustrée, 10 centimes  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Sommaire du n° 77 : Le poteau de la République. Il fait des confitures. Faut-il résister à la loi ? Qui. En cinq sacs. Pauvre petit cerceuil ! Il y a douze ans ! En vacances.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

**MÉDAILLE D'ARGENT.**

**COFFRES-FORTS**

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-

Lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR |             | ARRIVÉES        |             |
|-------------------|-------------|-----------------|-------------|
| HEURE             | DESTINATION | HEURE           | DESTINATION |
| 6 h. — matin.     | A POITIERS  | 10 h. 31 matin. | A ANGERS    |
| 8 25 —            | —           | 8 h. 43 matin.  | —           |
| 10 15 —           | —           | 11 h. 16 matin. | —           |
| 1 03 soir.        | —           | —               | —           |
| 5 35 —            | —           | 4 55 soir.      | —           |
| 7 50 —            | —           | 11 47 —         | —           |

  

| DÉPARTS DE POITIERS |             | ARRIVÉES      |             |
|---------------------|-------------|---------------|-------------|
| HEURE               | DESTINATION | HEURE         | DESTINATION |
| 5 h. 50 matin.      | A MONTREUIL | 9 h. — matin. | A SAUMUR    |
| 12 15 soir.         | —           | 3 50 soir.    | —           |
| 6 45 —              | —           | 10 47 —       | —           |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE 1882.**

| Valeurs au comptant.            |                |                            | Valeurs au comptant              |                |                            | Valeurs au comptant.            |                |                            |
|---------------------------------|----------------|----------------------------|----------------------------------|----------------|----------------------------|---------------------------------|----------------|----------------------------|
|                                 | Dernier cours. | Clôture préc <sup>de</sup> |                                  | Dernier cours. | Clôture préc <sup>de</sup> |                                 | Dernier cours. | Clôture préc <sup>de</sup> |
| 3 %                             | 81 95          | 82 10                      | Nord                             | 2045           | 2052 50                    | OBLIGATIONS                     |                |                            |
| 3 % amortissable                | 82 80          | 83 10                      | Orléans                          | 1330           | 1330                       | Dép. de la Seine, emprunt 1857  |                |                            |
| 4 1/2 %                         | 111            | 110 75                     | Ouest                            | 815            | 820                        | Bons de liquid. Ville de Paris. |                |                            |
| 5 %                             | 115 75         | 116                        | Compagnie parisienne du Gaz      | 1600           | 1605                       | Obligations communales 1879.    |                |                            |
| Obligations du Trésor           | 504            | 507                        | Canal de Suez                    | 2800           | 2790                       | Obligat. foncières 1879 3 %     |                |                            |
| Obligations du Trésor nouvelles | 508 75         | 509                        | C. gén. Transatlantique          | 457 50         | 455                        | Est                             |                |                            |
| Bons de liq. départementaux     | 322 50         | 320 25                     | OBLIGATIONS.                     |                |                            | Midi                            |                |                            |
| Banque de France                | 5465           | 5500                       | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 502            | 500                        | Nord                            |                |                            |
| Comptoir d'escompte             | 1022 50        | 1025                       | — 1865, 4 %                      | 520            | 515                        | Orléans                         |                |                            |
| Crédit Foncier, act. 500 fr.    | 1530           | 1530                       | — 1869, 3 %                      | 405            | 405                        | Ouest                           |                |                            |
| Crédit de France                | 240            | 235                        | — 1871, 3 %                      | 393            | 394                        | Paris-Lyon-Méditerranée         |                |                            |
| Crédit mobilier                 | 525            | 525                        | — 1875, 4 %                      | 520            | 520                        | Paris-Bourbonnais               |                |                            |
| Est                             | 760            | 770                        | — 1876, 4 %                      | 517            | 515                        | Canal de Suez                   |                |                            |
| Paris-Lyon-Méditerranée         | 1675           | 1665                       |                                  |                |                            |                                 |                |                            |
| Midi                            | 1245           | 1255 50                    |                                  |                |                            |                                 |                |                            |

**GARE DE SAUMUR.**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — matin (s'arrête à la Possonnière).  
8 — 56 — — matin (s'arrête à la Possonnière).  
1 — 25 — — soir, omnibus-mixte.  
3 — 32 — — soir.  
7 — 15 — — express.  
10 — 36 — — omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.  
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 21 — — omnibus.  
9 — 37 — — express.  
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.  
4 — 44 — — soir.  
10 — 24 — — express-poste.  
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 27, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE.

**JOLIE MAISON BOURGEOISE**  
Avec Jardin,  
Sise à Saumur, rue du Petit-Mail, n° 11.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION.  
Le dimanche 24 septembre 1882, à 1 heure.  
En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, Facilités de paiement.  
Mise à prix : 12,000 francs.  
S'adresser, pour renseignements et pour visiter, à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange, 27, dépositaire des titres et des clefs. (501)

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Au Petit-Puy, commune de Saumur, MAISON D'AGRÈMENT  
Avec jardins superposés, Cave dans le roc.  
Belle vue sur la Vallée.  
Cette maison dépend de la succession Trubert.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange. (313)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
Sise à Saumur, Grand'Rue, n° 2, Occupée par M. Durand de Villers.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> JULES-ALLAIN MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue Saint-Jean, 52, Appartenant à M. Couturier-Prax, marchand de parapluies.  
S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**UNE TRÈS-JOLIE MAISON**  
DE MAÎTRE  
Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.  
Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie ; au 1<sup>er</sup> étage, six chambres et mansardes ; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve ; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.  
S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur ; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION  
En l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 1882, à une heure,

**LA FERME**  
**DE BEAUBUISSON**  
Située commune de Longué et par extension commune de Saint-Clément-des-Levées,  
Contenant 8 hectares 31 ares, exploitée par les époux René GUILLER ;  
Sur la mise à prix de 30,000 fr.  
Toute facilité pour les paiements.  
On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication. (392)

**BELLE OCCASION**  
**A VENDRE**  
**UN JOLI BREACK**  
A six places.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
**GRAND MAGASIN**  
Avec porte-cochère,  
Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
**L'ANCIENNE MAISON LEHOU**  
Toute meublée,  
Située au Chardonnet.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
**MAISONS**  
A Beaulieu, commune de Dampierre.  
S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

**A VENDRE**  
**JOLIE PROPRIÉTÉ**  
Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Levées,  
Comprenant : trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE PETITE PROPRIÉTÉ**  
Nommée le Petit-Epluchard,  
Située à Angers, canton de Saint-Laud, rue de Frémur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à fourrages.  
Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 mètres carrés.  
S'adresser, pour visiter, aux locataires, et, pour traiter, à M<sup>me</sup> MRSNET, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

**A VENDRE**  
**Un JARDIN bien arrosé**  
Situé rue de la Gueule-du-Loup,  
Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier ; cave en roc ; pompe.  
S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

**M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE,**  
avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

**ON DEMANDE** une place de cocher, valet de chambre ou piqueur.  
Bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)**

**A. RIVAUD** Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et prévient les ECZEMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple. DÉPÔTS : Pharmacies, Etablissements de Bain et Maisons de Produits Hygiéniques.

**PHARMACIE-DROGUERIE**

Ancienne Pharmacie PASQUIER

**A. CLOSIER, Successeur,**

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,  
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaud.

Saumur imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.